

qui enfreigne le Règlement plus que l'honorable député de Laurier et qui profite de l'absence des ministres plus que lui. En toute déférence, monsieur le président, j'estime...

Des voix: Règlement!

M. le président: A l'ordre! Ce dont nous sommes saisis maintenant, c'est l'objection de l'honorable député de Laurier. Si d'autres objections sont soulevées, je les examinerai plus tard. L'honorable député de Laurier peut penser que les paroles peu parlementaires dont il est question dans le commentaire 155, par exemple, ne s'appliquent pas en l'occurrence. Quant à d'autres précédents qui pourraient s'appliquer, je dirai à l'honorable député que je n'en connais aucun. Si l'honorable représentant de Laurier a des sources à citer...

L'hon. M. Walker: C'est du bluff; il n'a rien à invoquer.

M. le président: ... je suis bien prêt à en tenir compte. J'ai entendu des accusations semblables depuis que je siége à la Chambre, mais je n'ai jamais entendu personne demander qu'elles soient retirées. J'ai vu des députés demander des explications sur un fait personnel, et ils les ont obtenues. Toutefois, la question est différente. Je pense que le député de Laurier a assez bien expliqué son interprétation de la question de privilège.

L'hon. M. Chevrier: J'aurais cru que le Règlement de la Chambre...

L'hon. M. Walker: Quel article du Règlement?

L'hon. M. Chevrier: ... démontre assez clairement que le premier ministre devrait user d'un autre langage. Qu'on me permette cependant...

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je veux entendre ce que l'honorable représentant a à dire. Si j'ai exaspéré sa susceptibilité, je vais immédiatement modifier ma déclaration pour dire que ses paroles n'étaient pas sincères.

L'hon. M. Pickersgill: Cette déclaration est nettement irrégulière.

L'hon. M. Chevrier: Je n'en dirai pas davantage à propos de la déclaration du premier ministre. Je vais répondre à ce que le ministre des Transports a dit à cette occasion et je formulerai mes propres observations. Quant aux paroles du premier ministre, la Chambre en décidera. Je ne pense pas qu'elles correspondent à la réalité. Toutefois, c'est de son ressort et qu'il s'arrange.

L'hon. M. Walker: Vous vous enfermez!

L'hon. M. Chevrier: Et maintenant, monsieur le président...

L'hon. M. Walker: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Vous avez demandé au député de citer des précédents. Il n'en a invoqué aucun et j'estime qu'il devrait retirer les remarques insultantes qui s'adressaient à vous, en tant que président du comité.

M. le président: Le député de Laurier a fait savoir qu'il acceptait ma décision et reprenait son discours.

L'hon. M. Walker: Est-ce ce qu'il fait?

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'estime que vous devriez immédiatement rappeler le ministre des Travaux publics à l'ordre. Mon titre de député me donne le droit de formuler des observations et le ministre m'interrompt continuellement. Rien ne l'autorise à agir ainsi. Il a parlé de remarques injurieuses que j'aurais faites. Je n'en ai fait aucune, au contraire...

L'hon. M. Walker: Il vous a gravement insulté, monsieur le président.

L'hon. M. Chevrier: ... ce sont les paroles du premier ministre qui ont provoqué cet incident.

M. le président: L'affaire est close. Le député de Laurier peut continuer son discours et je demande à tous les députés de ne pas interrompre celui qui a la parole.

L'hon. M. Chevrier: Pour revenir aux propos que le premier ministre tenait il y a un moment, je l'invite à nous dire quand j'ai fait des déclarations comme celles qu'il m'attribue. En son absence, j'ai versé au compte rendu certaines déclarations qu'il avait faites le 30 novembre, je n'ai pas l'intention de les répéter. Toutefois, il a fort bien dit à l'époque comment il faudrait régler la grève. Il a déclaré qu'il y aurait quatre points à considérer. D'abord, la commission royale d'enquête sur les transports présenterait un rapport. Puis, un projet de loi serait présenté. Ensuite, le blocage du tarif-marchandises serait levé, de sorte qu'il serait possible de reprendre l'étude des ententes qui avaient été conclues entre les parties. Cela ne s'est pas produit.

Voici la question que j'ai posée en l'absence du premier ministre. Quand le gouvernement annoncera-t-il sa ligne de conduite à l'égard de toute cette question, le rapport de la commission royale d'enquête et les quatre recommandations qu'il renferme, la ligne de conduite du gouvernement en ce qui a trait à la manière dont on prélèvera les fonds rendus nécessaires par le règlement du différend? J'estime que le comité et le pays ont droit à une réponse à cette question. Le gouvernement a gardé le silence et c'est pourquoi je répète maintenant qu'il n'a absolument aucune ligne de conduite en ce qui a trait à ce